



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 28 juin 2016
Présents : 7	L'an deux mille seize et le vingt-huit juin à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2016, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants: 7	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Représentés : Excusés : Jérôme TROLLIET, Gilles GALLÈS, Laurence LEROY, Mayder MARAN Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LESTAGE

Marie-Thérèse LESTAGE est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 24 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Bibliothèque

Présentation du rapport d'activités

Madame Adelina ORTUNO, Adjointe du patrimoine à la bibliothèque municipale de Gornac, présente le rapport d'activités de l'année 2015 ainsi qu'une rétrospective jusqu'en 2012.

En 2015, la bibliothèque avait 3 105 documents (livres revues et CDs) à disposition acquis par la commune. De plus, la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP) a complété le fond en fournissant un total de 1 209 livres sur l'année.

En 2012, il y avait 140 adhésions, en 2013 125, en 2014 135 et en 2015 160 (dont 57 enfants). La baisse du nombre d'adhésions est marquée par l'étape de l'informatisation.

En 2013 et 2014, la gestion de la bibliothèque fut informatisée par l'agent communal et les bénévoles de la bibliothèque avec le logiciel acquis par la Communauté de Communes du Sauveterrois.

La carte d'adhésion est valable 12 mois à compter de la souscription, elle coûte 8€, est valable sur les 3 bibliothèques (Sauveterre de Guyenne, Blasimon et Gornac) et permet à chaque membre du foyer d'emprunter 10 documents en simultané.

Depuis l'informatisation, chaque membre du foyer possède sa propre carte, la gestion en est donc plus précise.

Les lecteurs Gornacais sont au nombre de 53, il y a 42 personnes résidants à Mourens, 12 emprunteurs de Coirac, 9 viennent depuis Saint Pierre de Bat et les autres lecteurs résidents essentiellement dans un rayon d'environ 10 kilomètres.

Le budget annuel pour l'acquisition des documents (livres et CDs) est de 3 500€, actuellement, 2 500€ sont alloués aux livres et 1 000€ aux supports audio.

La BDP permet aux bibliothèques locales d'emprunter des documents afin de créer une rotation encore plus importante. Adelina ORTUNO se rend environ une fois tous les deux mois à l'antenne de la BDP à Gironde sur Dropt.

Les demandes des lecteurs portent essentiellement sur les romans, les bandes dessinées, les albums, les romans policiers, la science-fiction, les documentaires et les CD. Les achats sont effectués en fonction de ces demandes. En 2015, 241 CD ont été empruntés, environ autant par les adultes que par les enfants.

Actuellement, la bibliothèque est ouverte le mardi, mercredi et vendredi de 15h à 18h.

Dominique BRIFFAUT dit qu'elle ne peut pas venir à la bibliothèque en semaine et qu'elle souhaite une ouverture le samedi matin. Adelina ORTUNO indique qu'une étude auprès des lecteurs avait été faite en 2004, celle-ci avait démontré qu'il était inutile d'ouvrir la bibliothèque le samedi matin par manque de fréquentation. Cependant, Adelina ORTUNO explique que l'adhésion peut être prise à Gornac comme à Sauveterre de Guyenne et que les emprunts peuvent se faire le samedi matin à la bibliothèque de

Sauveterre de Guyenne ainsi qu'à tout moment par l'intermédiaire du site internet.

Adelina ORTUNO présente les chiffres de fréquentation par jour. En 2015, 1 142 lecteurs ont franchis la porte de la bibliothèque un mardi, 1 171 lecteurs pour le mercredi et plus de 1 500 le vendredi entre 15h et 18h.

Le 17 juin 2016, la bibliothèque de Gornac a participé à un « vide livre », il s'agissait alors de vendre les documents qui ne sont plus proposés aux lecteurs en prêt. La première édition de cette action a eu un grand succès.

Adelina ORTUNO présente les actions de la bibliothèque pour l'année 2016 :

- Janvier : Inscription lire et élire
- De Février à Mai : Suivi des lectures
- Avril : Spectacle Lire et élire
- Juin : Vote du livre préféré et Vide livres
- Septembre : Exposition photos : Le lecteur en situation de lecture
- Octobre : Ateliers photos « Le portrait et le territoire »
- Novembre : Exposition de photos réalisées
- Décembre : Ateliers dessins sur les personnages de conte.

Elle profite de ce moment pour inviter les élus à participer à ces activités ouvertes aux personnes non inscrites à la bibliothèque et remercie l'assemblée de l'attention portée à l'exposé.

Maison de Santé

Monsieur le Maire et les adjoints indiquent qu'ils ont rencontré Lydie ABRICHE à plusieurs reprises, qu'elle vient de passer son diplôme de Musicothérapeute et qu'elle souhaite louer un cabinet à la Maison de Santé pour y exercer cette activité.

Convention de mise à disposition - Maison de Santé - Lydie ABRICHE - DE 2016 016

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Santé Communale de Gornac pour :

*Lydie ABRICHE,
Musicothérapeute,
occupera le "cabinet 01" le mercredi matin et mercredi après-midi des semaines paires,
le montant de la redevance mensuelle est de 50€.*

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

*Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0*

La location débutera le 1 juillet 2016.

Alain COMBES demande quel type de maladies peut être soigné par cette thérapie.

Bâtiments communaux

Suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Langon, Monsieur le Maire indique qu'il est impératif de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) auprès des services de l'Etat. Il s'agit d'un recensement des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ainsi que d'un échéancier et chiffrage pour mise aux normes sous 3 ans.

Hormis l'église et l'épicerie, les bâtiments communaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sur le bourg, des aménagements à faire seront pris en compte lors de l'aménagement du bourg, débutant en 2016 et échelonnés sur plusieurs années.

Pour cette année, les travaux en cours consistent à mettre aux normes les parkings et l'accès à l'école ainsi qu'à la salle des fêtes. Pour l'accès à l'épicerie, un plan incliné sera installé en 2017 par l'agent technique de la commune. Pour l'accès à l'église, son cimetière et la création de places de parking conformes, l'échéance est fixée à 2018.

Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée - DE 2016 017

Vu :

- *Le code de la construction et de l'habitation ;*
- *La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*
- *Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ;*
- *Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;*
- *L'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;*
- *L'arrêté ministériel du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation.*

Monsieur le Maire expose, que les gestionnaires des ERP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossé à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune, réalisé en 2013, a montré que l'Eglise n'était pas conforme.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur ne pouvant être réalisés, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de Gornac a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour tous les ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ;
AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet de la Gironde.

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Lancement d'un appel à projet pour le bâtiment de l'ancienne poste

Dans le cadre du devenir du bâtiment de l'ancienne poste, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Florence CAPPELLE du Pays Sud Gironde.

Après diverses recherches et contacts, il apparaîtrait opportun de louer le bâtiment à une entreprise. Les services et commerces déjà très complet à Gornac laisserai place à l'installation d'une boulangerie. Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire et les Adjointes ont pris contact avec un jeune couple Gornacais qui souhaite monter ce type de projet depuis longtemps. Le restaurant dans lequel elle travaillait a fermé ses portes définitivement, lui travaille dans une grande boulangerie sur le Créonais et leurs enfants sont scolarisés au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Haut Benauges, soit les écoles de Mourens, Gornac et Saint Pierre de Bat. Dans le cadre de ce projet, la commune devra faire quelques travaux de « rafraichissement ». Le couple installerait la boulangerie au rez de chaussé et occuperait l'étage comme habitation principale. Les installations spécifiques liées à l'activité seront à la charge des locataires, soit principalement l'achat du matériel.

Un vendeur en matériels, liés à l'activité de boulanger, est venu visiter le local afin de se prononcer sur la compatibilité entre le local et l'activité visée. Celui-ci estime qu'il est tout à fait possible de mettre en place ce type d'activité dans ce local.

Une discussion s'instaure autour de deux axes principaux, l'assemblée ne souhaite pas froisser le boulanger de la commune voisine ni l'épicerie de Gornac proposant un dépôt de pain. En fin d'échanges, le conseil municipal est unanime, il faut soutenir ce projet comme cela a été fait lors de l'installation de l'épicerie et d'autres activités économiques.

Par ailleurs, Monsieur le Maire profite de cet instant pour rappeler que l'estimation du prix de vente par France Domaine, soit les services de la Direction Générale des Finances Publiques, était de 144 000€ au 16 novembre 2012 et qu'au 26 mai 2016, celui-ci est descendu à 85 000€.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas de question.

Questions diverses

Bureau de Communauté de Communes du Sauveterrois

Monsieur le Maire informe les membres présents des faits suivants : lors de précédentes réunions, quelques élus du bureau de la Communauté de Communes du Sauveterrois étaient réfractaires à la fusion entre la Communauté de Communes du Targonais et celle du Sauveterrois. Depuis, des échanges se sont

faits et aujourd'hui plus que 7 membres sont contre la fusion suite au dernier vote au Conseil Communautaire. Les services de l'Etat, via Monsieur le Préfet, approuvent cette décision de fusion.

Au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes dans laquelle sera Gornac comptera 52 communes et de plus de 17 000 habitants.

Le siège physique de la nouvelle intercommunalité sera à Sauveterre de Guyenne. Des études pour agrandir le bâtiment sont actuellement en cours. Les services de la Communauté de Communes du Targonnais étaient hébergés dans des bureaux loués.

Les Vices-Présidents respectifs ont déjà organisés plusieurs rencontres. Le 7 juillet 2016, le projet de développement thématique de la nouvelle intercommunalité sera présenté aux Maires des deux Communautés de Communes actuelles.

Commission des animations des associations sportives et culturelles, réseau des bibliothèques et réseau écoles de musique de la Communauté de Communes

Frédéric ARROYO, délégué, rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre à Sauveterre de Guyenne sur l'Esplanade Bonard. Les Sapeurs-Pompiers de Sauveterre de Guyenne seront mis à l'honneur durant l'évènement.

Compte rendu de la réunion d'Orange

Monsieur le Maire annonce que très peu de personnes sont venues au rendez-vous donné au Gornacais et habitants des communes voisines. Les personnes souhaitant bénéficier des nouveaux services d'Orange accessibles sont invitées à se rendre à la boutique Orange de Langon ou sur www.orange.fr.

La séance est levée à 23h30.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	